

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 27 septembre 2012

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 27 septembre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Serge LEBRETON donne pouvoir M. Jean-Marie MASSON - Mme Brigitte BONNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT ABSENTS

M. Gilles LE MOINE – Mme Jeanine PROVOST -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

2012.107

Demande de subvention à la DRAC

Conformément à la convention signée par la Ville de Cognac, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) soutient le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire de la région dans ses actions de valorisation et de médiation des patrimoines.

Il y aurait lieu que le Conseil municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les actions menées en 2012 par le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville et pour le poste de l'Animateur de l'architecture et du patrimoine.

Pour l'année 2012, les dépenses sont estimées à 40 000 € (coût salarial et animations). La Ville demande une subvention à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC pour les actions menées en 2012 par le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville et pour le poste de l'Animateur de l'architecture et du patrimoine selon les modalités ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

